

Chapitres et tableaux	Sources
D. Voies de navigation.	
Tableaux 1—7, pages 338—348	Des manuscrits de la Direction Générale de la Statistique pour le mouvement des navires pendant les années 1911—1924 et de la Direction générale des chemins de fer et des ports.
E. Postes — Télégraphes — Téléphones.	
Tableaux 1—12, pages 349—359	Les données pour les années 1886—1912 sont élaborées d'après les publications statistiques annuelles de la Direction générale des Postes, Télégraphes et Téléphones et celles pour les années 1920—1926 sont fournies directement par la même Direction.
C. Etat politique, intellectuel et moral.	
XII. Finances.	
A. Finances d'Etat.	
Tableaux 1—3, pages 363—367	D'après les données du Ministère des Finances (section des impôts directs).
Tableaux 4—6, pages 368—379	Les données pour les années 1879—1911 sont tirées des manuscrits de la „Statistique des budgets du Royaume de 1879 à 1911“ élaborées à la Cour des comptes par l'exconseiller m-r V. Dusbabanoff, publiées dans l'Annuaire pour l'année 1912. Les données pour les années 1912—1916 sont tirées de la „Loi sur les budgets clôturés,“ celles pour les années 1917—1922/1923 — de la „Loi sur le budget“ des mêmes années et celles pour les années 1923/1924 et 1925/1926 sont fournies par le Ministère des Finances (section de Comptabilité de l'Etat) et par la Cour des Comptes).
Tableau 7, pages 380—381	Les renseignements sont fournis par le Ministère des Finances (section de comptabilité de l'Etat).
Tableaux 8—10, pages 382—393	Les renseignements sont fournis par le Ministère des Finances (Direction de la Dette Publique).
Tableau 11, pages 394—399	Les données pour les années 1910—1916 sont tirées de la publication officielle du Ministère des Finances „Compte-rendu général de la situation financière du Royaume,“ et celles pour les années 1917—1926 sont fournies par les autres ministères sous le contrôle desquels se trouvent les fonds.
B. Finances des départements.	
Tableaux 1—2, pages 400—403	Les données pour les recettes et les dépenses pendant l'année 1914, sont tirées des publications du Ministère de l'Intérieur et celles pour les années 1920/1921—1925/1926—des comptes-rendus généraux des commissions permanentes départementales.
Tableau 3, page 404	Les données sont fournies par les commissions permanentes départementales.